

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES UNIPERSONNELLE
AU 273 Th BARBER AVENUE
AU CAPITAL DE 100€
72, Avenue Paul Vaillant Couturier 9170 VIGNEUX-SUR-SEINE
935 301 218 RCS EVRY

CESSION de PARTS SOCIALES

Entre les soussignés :

Monsieur **HAMDANE Zinedine**
Né le 15 novembre 1999 à Saint-Dizier (52, FRANCE),
Demeurant 01, Bis rue Charles Pathé 77 173 Chevry Cossigny
De nationalité française,
Ci-après dénommé le « CEDANT », d'une part :

Et

Madame Ouafae LAHMAMI
Née le 04/09/1988 à Berkane (MAROC)
Demeurant, 2, Allée Hélène Lazareff 78430 Louveciennes
De nationalité française
Ci-après dénommée les « CESSIONNAIRES », d'autre part :
Il a été exposé et convenu ce qui suit :

La SASU 273th Barber Avenue, dénommée en tête des présentes, ayant pour objet essentiellement **Salon de Coiffure et ventes de produits et accessoires de beauté, produits capillaires, bijoux, articles de parfumerie, accessoires divers**

En date du 20 septembre 2024 et enregistré à Evry Essonne (91), le 20 novembre 2024 sous bordereau N° 2024B06372 son capital social de 100 euros divisé en 100 parts numérotées de 1 à 100 et d'une valeur de 1 euro chacune.

ORIGINE DE PROPRIETE

Le **cedant** possède dans cette société 100 parts numérotées de 1 à 100 et d'une valeur de 1 euro chacune, qui lui ont été attribuées en représentation de son apport, donne son consentement à la présente cession au profit des **cessionnaires** en signant les présentes.

CESSION

Par les présentes le **cedant** cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, aux **cessionnaires** qui accepte 2 parts sociales numérotées de 98 à 100 de ladite société, avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

Le **cessionnaire** reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de **20 (vingt) Euros** que le **cédant** reconnaît avoir reçu ce jour du **cessionnaire**, et dont il lui donne quittance.

Vingt euros (20€) Madame Ouafae LAHMAMI

PROPRIETE-JOUISSANCE

Ladite cession prendra effet à compter du 12 Janvier 2026.

A compter de cette date, le **cessionnaire** sera propriétaire desdites parts, en touchera les revenus et sera subrogé dans tous les droits et obligations qui y sont attachés.

AGREMENT DONNE A LA CESSION

Les associés ont, par délibération de leur assemblée générale réunie le 12 Janvier 2026, autorisé la présente cession, et agréé le **cessionnaire** en qualité de nouvel associé.

FORMALITE

Tous les faits et droits de cette cession seront supportés par les **cessionnaires** qui s'y oblige.

Fait en 5 exemplaires

À VIGNEUX-SUR-SEINE le 12 Janvier 2026.

Les Cessionnaires « lu et approuvé »

Madame **Ouafae LAHMAMI**

lu et approuvé



LE Cédant « lu et approuvé »

lu et approuvé

M.HAMDANE Zinedine



Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
VERSAILLES

Le 26/01/2026 Dossier 2026 00001478, référence 7804P61 2026 A 00098

Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Vingt-cinq Euros

Montant reçu : Vingt-cinq Euros

L.O Z.H